



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centre hospitalier Emile-Roux

Question écrite n° 4402

Texte de la question

M. Jean-Louis Beaumont attire l'attention de M. le ministre delegue a la sante sur les conditions de vie tout a fait insatisfaisantes imposees a soixante-dix personnes agees sejournant au centre hospitalier Emile-Roux de Brevannes (Val-de-Marne). Ces personnes dont la moyenne d'age est superieure a quatre-vingt-dix ans ont ete transferees du pavillon Cruveilhier ou des conditions de vie decentes leur etaient assurees au pavillon Brun dont l'exiguïte et l'amenagement vetuste rendent les conditions de sejour difficilement supportables pour ces personnes. Ce transfert, provoque par les travaux de modernisation effectues actuellement dans le pavillon Cruveilhier, devrait durer trois ans. Aucune raison ne pouvant justifier que de telles conditions de promiscuite soient aujourd'hui imposees a des personnes de cet age, il lui demande en consequence les mesures qu'il envisage de prendre pour que cette situation prenne fin au plus vite.

Texte de la réponse

L'hôpital Emile-Roux, centre de moyen et long séjour gériatrique de l'assistance publique - hôpitaux de Paris, a entrepris depuis plusieurs années d'importants travaux de rénovation de ses services construits dans les années 1970-1980 selon le principe des unités de soins normalisées (USN). L'objectif poursuivi est d'adapter ces structures, conçues à l'origine dans une optique de médicalisation, aux conditions actuelles de la prise en charge gériatrique qui fait du long séjour le véritable domicile de la personne âgée, lui permettant de se retrouver dans son véritable cadre de vie, en évitant ainsi les processus de dépersonnalisation trop courants en institution. La rénovation du pavillon Cruveilhier répond à cet impératif d'humanisation. L'assistance publique - hôpitaux de Paris a pris la décision, pendant la durée des travaux, de transférer les résidents (soixante-dix) du troisième étage du bâtiment Cruveilhier dans le pavillon Brun, renové à minima, afin de leur épargner de multiples déménagements très destabilisants. Toutefois, afin de répondre aux préoccupations de familles hostiles à ce transfert, l'établissement a décidé de réintégrer les soixante-dix pensionnaires au troisième étage du pavillon Cruveilhier dès la fin de la tranche actuelle des travaux, soit en janvier 1994. Les travaux programmés dans les autres étages du pavillon Cruveilhier seront réalisés par demi-aires et des dispositions seront prises le moment venu pour minimiser dans toute la mesure du possible les perturbations liées à la conduite du chantier.

Données clés

Auteur : [M. Beaumont Jean-Louis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4402

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2178

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4786